



Accident de travail entraînant une réforme et obligation de départ

Par **Travail13**, le **08/05/2019** à **08:05**

Bonjour, mon frère depuis mars 2015 est en accident de travail. AVC, le laissant avec une incapacité de 85%. Évalue lors du passage pour réforme en janvier 2019. Aujourd'hui il lui propose, (il ne peut parler, il est aphasique) je me dois de l'aider, pour que sa femme et son fils puissent être au moins financièrement tranquille. APM veut le mettre en pension retraite invalidité : salaire 2900.€/mois. Pension retraite invalidité = 1628.€/mois. Sauf que personne n'est capable de nous informer si cela est bien pour lui. Il a eu 60 ans, sachant que l'âge Légal est de 62 ans. et ma deuxième question comment se calcule la rente d'invalidité ? Merci de répondre car son dossier est prêt depuis janvier 2019, ma belle sœur en a été informée avril 2019, l'APM oblige son départ pour juin 2019, nous précisant l'obligation de signer cette demande de pension retraite invalidité. (pour l'instant Rien n'a été signé).